Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260615-S02-BC-94-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2026
Mise ne ligne le 17/06/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 94/2026
SÉANCE N°2 DU 15 JUIN 2026

ASSOCIATION POC POK – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS QUADRIPARTITE ENTRE POC POK – 6 PAR 4, LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, L'ÉTAT ET LAVAL AGGLOMÉRATION (2025-2028)

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 9 juin 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Madame Isabelle Fougeray, première vice-présidente puis de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents
Florian Bercault (à partir de 17 h 14), président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqui, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Ingrid Walkowiak (jusqu'à 18 h 48), Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu, vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (jusqu'à 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 18 h 45), Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 19 h 31), Nathalie Foret-Vettier, Eric Morand (jusqu'à 18 h 49), Patrice Morin et Eric Paris, membres du bureau.

Était représenté
Jean-René Ladurée, a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Nadau a donné pouvoir à Tony Échelard, Julien Brocail a donné pouvoir à Jean-Marc Chanteau, Ingrid Walkowiak a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 48),
Antoine Caplan a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 18 h 53), Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec (à partir de 18 h 45), Eric Morand a donné pouvoir à Fabien Robin (à partir de 18 h 49), Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Corinne Gougeon

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 juin 2026.

N° 094 / 2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2026

ASSOCIATION POC POK – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS QUADRIPARTITE ENTRE POC POK - 6PAR4, LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, L'ÉTAT ET LAVAL AGGLOMÉRATION (2025-2028)

Rapporteur : Claire Le Cornec

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 31/2026 du conseil communautaire du 4 mai 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011,

Vu le budget primitif 2026 voté le 15 décembre 2025,

Considérant que Laval Agglomération a inscrit au budget 2026 le versement d'une subvention d'un montant de 335 000 euros (TTC) dans le cadre de son soutien financier à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association Poc Pok,

Qu'il convient de procéder à l'établissement d'un avenant déterminant le montant de la subvention 2026 allouée à l'association Poc Pok et ses modalités de versement,

Après avis de la commission culture sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Une subvention de 335 000 € TTC pour le soutien financier à la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association Poc Pok est approuvée.

Le versement de la subvention interviendra selon l'échéancier suivant :
→ 50 % à la signature de l'avenant soit un montant de 167 500 euros (TTC),
→ 25 % en septembre soit un montant de 83 750 euros (TTC),
→ 25 % en novembre soit un montant de 83 750 euros (TTC).

Article 2
Les termes de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs sont approuvés.

Article 3
Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault